

Rythmes scolaires.

Dès la rentrée, retour de la semaine de 4 jours

La commune de Conches expérimente les rythmes scolaires depuis près de trente ans. Un aménagement est prévu à la rentrée prochaine.

La commune de Conches expérimente depuis près de trente ans un ambitieux programme d'activités périscolaires en faveur des élèves de l'école Victor-Hugo. Ce temps (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h à 16h30) permet à chaque enfant de pratiquer, au choix, des activités sportives ou culturelles. Il vise à renforcer l'égalité des chances et à favoriser l'autonomie et l'épanouissement de l'enfant dans un cadre bienveillant, tout en s'adaptant à son rythme biologique. Le programme périscolaire a ainsi apporté une véritable plus-value en matière de réussite éducative.

Comme il ne fait plus l'objet d'un cofinancement de la part de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, la commune a souhaité redéfinir le cadre d'intervention des rythmes scolaires sans en perdre l'ambition originelle. «**Cette refondation permettra d'accéder à de nouveaux financements dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF**», traduit le maire Jérôme Pasco.

Redéfinition

En décembre 2023, le conseil municipal votait à l'unanimité les grands principes de la refondation du temps de l'enfant à Conches. Étaient alors validés le retour de la semaine de 4 jours et une offre périscolaire autour de trois temps d'accueil, pour les enfants scolarisés en primaire: le matin de 7h15 à 8h20, le midi de 12h à 14h et le soir de 16h30 à 18h30. Le temps d'accueil matin et soir a été un peu élargi «**pour permettre aux parents qui travaillent tôt ou finissent plus tard de bénéficier de notre structure d'accueil**», explicite Pascale Bureau, maire adjointe en charge des affaires scolaires. Le temps du midi sera consacré au repas et aux activités culturelles, de loisirs ou physiques.

La CAF ayant demandé qu'elle soit payante, la commune a décidé de retenir la somme de 1 € par mois par enfant pour ne pas pénaliser les parents.

Dès la rentrée 2024

À partir de septembre 2024, les activités s'articuleront autour de quatre parcours éducatifs afin de venir en appui des enseignements pratiqués sur le temps scolaire: le parcours 'sciences, techniques et environnement', l'éducation 'artistique et culturelle', l'exercice de la citoyenneté et l'éducation à la santé.

Le temps du soir se décomposera en deux parties: la première sera consacrée à l'accompagnement à la scolarité et l'étude en autonomie **« par des professionnels, pour aider les élèves à faire leurs devoirs. Cet accompagnement ne se substitue pas au rôle des parents »**, précise Pascale Bureau. Pour les enfants qui présentent des difficultés d'apprentissage, un accompagnement individualisé est possible.

La seconde partie portera sur des activités ludiques ou manuelles avec une plage d'accueil étendue jusqu'à 18 h 30. Il y sera intégré le départ échelonné des enfants.

« Ce réaménagement des horaires et des activités périscolaires a été élaboré en concertation permanente avec les élus, les enseignants et les parents d'élèves. Ils ont tous été validés et adoptés par chacune des parties. Chacun a pu constater que, dans chaque proposition, le confort et l'épanouissement de l'enfant étaient au cœur des décisions », développe l'adjointe au maire.

Autre nouveauté à la rentrée, les élèves de maternelle pourront aussi profiter des horaires élargis le matin et le soir.

Concernant les tarifs, afin de faciliter l'accès de toutes les activités périscolaires à tous les enfants, la commune n'a pas augmenté la charge financière des familles.



La ville de Conches a élargi les horaires d'accueil des enfants le matin et le soir. Des activités seront accessibles le midi. DR